

**PIECES A FOURNIR
POUR LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER
D'AIDE SOCIALE**

- Carte d'identité ou Titre de séjour ou Passeport,
- Livret de famille (pour toutes les personnes mariées, veuves ou ayant des enfants à charge),
- Relevé des Allocations Familiales récent,
- Dernier bulletin de salaire ou avis de paiement (Assedic, Retraite, Invalidité, Indemnités Journalières, ...), ou carte d'inscription au Pôle Emploi + notification de rejet des Assedic,
- Dernier avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu **de toutes les personnes vivant au foyer,**
- Derniers avis d'imposition ou de non imposition de la Taxe d'Habitation et des Taxes Foncières
- Dernier avis de la Redevance Télévision,
- Dernière quittance de loyer ou Charges de copropriété,
- Dernière facture ou échéancier EDF,
- Facture Assurance,
- Facture Téléphone,
- Facture mutuelle,
- Facture cantine, crèches, Centre de loisirs,
- Justificatifs des frais de transport,
- Justificatifs des crédits en cours ou plan de surendettement,
- Justificatif si découvert bancaire,
- Certificat de scolarité des enfants de plus de 16 ans,
- Jugement de divorce et pensions alimentaires versées ou perçues,
- Toute autre charge ou ressource doit être justifiée par un document officiel.

Tout dossier incomplet ne pourra pas être étudié